Règlement de la plateforme cours-bejune.ch

Introduction

Le présent texte régit les rapports entre les utilisateurs et les propriétaires du service cours-bejune.ch ayant pour but de fluidifier les relations entre les personnes cherchant à prendre des cours de soutien et celles étant aptes à en donner. Les utilisateurs sont les élèves et les mentors et les propriétaires sont les responsables du service.

Responsables

Les responsables se répartissent les tâches entre eux comme ils le souhaitent. Les responsables s'occupent de la pérennité du service et de son bon fonctionnement.

Evaluation des mentors

Les responsables décident s'il y a lieu ou non d'évaluer les mentors et dans un tel cas ils indiquent sur le site cours-bejune.ch par quel biais les mentors sont évalués.

Bilan des cours

Les responsables sont libres de contacter les élèves et/ou les mentors, par téléphone, mail, SMS ou WhatsApp pour obtenir un retour sur les cours suivis/données dans une perspective d'amélioration du système proposé durant l'année scolaire où ils sont inscrits sur le site.

Attribution des cours

Les responsables décident du système utilisé pour mettre en contact les élèves et les mentors. Ils le précisent sur le site cours-bejune.ch.

Conditions contractuelles

Les responsables du service n'ont aucunement le statut d'employeur. L'offre proposée est un service bénévole et pas une entreprise, une société ou une association.

Les mentors et élèves sont priés de respecter les tarifs indiqués sur le site cours-bejune.ch. La gestion financière se fait ensuite entre ces deux parties et les responsables du service ne sont aucunement concernés par celle-ci. Les responsables peuvent demander aux utilisateurs du service – élèves et/ou mentors – de participer aux frais du site cours-bejune.ch (hébergement, entretien et développement du site, par exemple). Le cas échéant, les modalités sont indiquées sur le site cours-bejune.ch.

Les utilisateurs du service ne respectant pas le présent règlement et les informations indiquées sur le site pourront se voir retirer la possibilité d'utilisation du service, sans préavis.

Le présent règlement peut évoluer à tout moment. Dans un tel cas, tous les utilisateurs du service en seront informés.

Cette version du règlement abroge celle du 18 juillet 2018.

Ainsi fait le 3 octobre 2026 à Hauterive.

Les responsables,

Olivier Simon & Hadj Bendimerad